

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey-Ann Gagné

<https://www.cadre21.org/membres/5c19b0cf4a1b437b97b7a6e5>

Date d'obtention : 2022-09-16 17:18:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier lieu, il faut que la victime vient voir l'intervenant sociale. Par la suite, l'intervenant sociale déclenche le protocole Sexto, en remplissant le questionnaire qui permet de connaître lus de détails de la situation, tel que les intentions, la nature des photos partagés, et s'ils ont été partagé à d'autre personnes. Par la suite, il est important de rencontrer toute autre personnes concernées par la situation, de remplir le questionnaire, et même de confisquer le téléphone cellulaire afin de stopper la propagation de photo compromettante. Par la suite, il faut contacter le service de police afin de leurs transmettre le dossier et toute les informations nécessaires pour que ceux-ci interviennent de manière appropriée avec les personnes concernés. Il est important de voir également si le geste est malveillant ou non.

Si le geste est malveillant, les interventions seront différentes. En effet, en présence d'un geste malveillant, il est important de ne pas compléter la grille avec l'instigateur, et de contacter immédiatement le service de police de la région. De plus, si nous croyons que du matériel de pornographie juvénile se trouve sur l'appareil, il est important de confisquer celui-ci mais de ne jamais regarder le contenu (même si un élève veux nous le montrer)

Dans le cadre d'un geste non-malveillant, nous pouvons suivre les étapes de la trousse en remplissant la grille, consulter les règlements de l'établissement, confisquer les appareils (si nous croyons que du matériel se retrouve sur ceux-ci), appeler la police, etc.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Des 3 situations présentées, je retiens qu'il faut toujours aller chercher les faits de toutes les personnes concernés, afin de s'assurer que les faits sont les même pour toute les personnes, et afin de nous diriger dans nos interventions. Je retiens également que dès qu'il est question de partage de photo entre deux personnes, il faut déclencher le protocole sexto, même si celui ne se rend pas au service de police de la région.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est l'étape qui demande à la victime de décrire la situation, ainsi que l'étape qui demande à l'intervenant de confisquer les téléphones des gens concernés, au besoin.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

